

# REGLEMENT DES 24 HEURES TOURAINE VTT 2013

## ARTICLE 1 : Présentation de l'épreuve

La commission VTT du comité FFC d'Indre et Loire organise les 24 HEURES TOURAINE VTT. C'est une épreuve d'endurance, en relais, par équipe de 4 à 6 coureurs (un tandem est autorisé au sein d'une équipe de 6) ou en individuel (âge minimum 19 ans et 23 ans en individuel). Elle consiste, pour chaque équipe, à parcourir le plus grand nombre de fois un circuit d'environ 7,5 km sur la commune de Nouzilly (37). Le départ est donné le samedi à 14 h. Au terme des 24 heures de course, plus aucun relais n'est autorisé.

Un classement est établi pour chaque catégorie en tenant compte du nombre de tours enregistrés et du temps mis pour terminer le dernier tour, à compter de l'heure exacte d'arrivée.

Le bulletin d'information et d'inscription sont à télécharger sur les sites suivants :

[ffc37.blogspot.fr](http://ffc37.blogspot.fr)

[www.team-acv.fr](http://www.team-acv.fr)

[www.asfvtt.com](http://www.asfvtt.com)

## ARTICLE 2 : Les participants

Les 24 HEURES TOURAINE VTT sont ouvertes à tous les vététistes à partir de 19 ans, licenciés ou non.

*Attention :*

- Pour tous les non-licenciés et les licenciés UFOLEP dont le club ne déclare pas l'activité VTT, la fourniture **d'un certificat médical de moins de 1 an** spécifiant la non contre-indication à la pratique du VTT en compétition **est obligatoire**.
- Pour les licenciés UFOLEP dont les clubs déclarent l'activité VTT et les licenciés FFC, la fourniture **d'une photocopie de la licence de l'année en cours est obligatoire**.
- Pour les licenciés FFCT ou FFGT, **la fourniture d'une photocopie de la licence et d'un certificat médical est obligatoire**.

## ARTICLE 3 : Les catégories

**Catégorie MARATHON** : destinée aux coureurs désirant effectuer les 24 heures en individuel (âge minimum 23 ans, licence obligatoire).

**Catégorie COMPETITION** : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs, dont tous les équipiers sont licenciés FFC ou UFOLEP.

**Catégorie ENTREPRISES / ADMINISTRATIONS** : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs dont la moitié appartient à la même entreprise ou administration (cas particulier d'une équipe de 5 coureurs : 2 doivent être de la même entreprise). Le nom de l'équipe sera alors le nom de l'entreprise ou de l'administration qu'elle représente.

**Catégorie LOISIRS** : destinée aux équipes de 4 à 6 coureurs NON-LICENCIES.

## ARTICLE 4 : Frais d'inscription

Les frais d'engagements sont fixés chaque année par la commission VTT du comité FFC 37. Ils s'élèvent pour l'épreuve 2013 à 45 € par coureur.

Aucune majoration ne sera sollicitée quelle que soit la Fédération. Ce prix comprend : l'assurance, la pasta-party, le petit-déjeuner le dimanche matin, « un souvenir de l'épreuve », la plaque de cadre. (Si le dossier complet avant **le 14/08/2013**)

## **ARTICLE 5 : Inscriptions – annulation**

Les inscriptions ne seront validées qu'une fois que le dossier sera complet, à savoir :

- le bulletin d'inscription dûment complété (penser à rédiger clairement les adresses mail)
- pour les licenciés FFC ou UFOLEP pratiquant le VTT : photocopie des licences de tous les équipiers
- pour les licenciés UFOLEP ne pratiquant pas le VTT, les licenciés FFCT, FFGT et non licenciés : un certificat médical de moins de 1 an précisant l'aptitude à la pratique du VTT en compétition.

### **Aucune inscription ne sera prise par téléphone, fax ou mail, ni le jour de l'épreuve.**

En cas d'annulation de l'épreuve par les organisateurs pour cas de force majeure, une somme forfaitaire de 10 € par équipier sera retenue.

En cas d'annulation de participation par un coureur, les frais d'inscription ne seront pas remboursés. Cette clause est valable quelles que soient les raisons de l'annulation.

Toutefois, il sera possible de remplacer un équipier avant la course en envoyant toutes les coordonnées du remplaçant ainsi que les documents nécessaires à son inscriptions scannés (certificat médical, copie de licence, autorisation parentale...) Comité d'Indre-et-Loire Maison des sports de Touraine – rue de l'aviation – 37210 PARCAY MESLAY.

## **ARTICLE 6 : Ouverture et clôture des inscriptions**

Les inscriptions seront ouvertes dès le **01/05/2013**.

La date limite d'envoi des inscriptions est fixée au **14/08/2013** (cachet de la poste faisant foi).

Les inscriptions sont limitées à 150 équipes, toutes catégories confondues. L'attribution des dossards se fera dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Les participants doivent obligatoirement s'inscrire avec les bulletins d'engagement fournis par la commission VTT et disponibles sur les sites susvisés et celui du comité régional.

## **ARTICLE 7 : Accueil**

L'accueil des concurrents sur le site peut avoir lieu dès le vendredi de 17 h à 20 h ainsi que le samedi matin de 8 h à 12 h. Les vérifications administratives auront lieu le samedi matin au parc des marronniers de Nouzilly entre 10 h et 12 h (un fléchage sera mis en place). Les concurrents doivent être régulièrement engagés et se présenteront au contrôle pour se faire remettre un nécessaire comprenant notamment des plaques de cadre numérotées (une par coureur), des bracelets individuels (un par coureur), ainsi qu'un témoin matérialisé par un badge permettant l'enregistrement informatique du passage. Chaque vélo se présentant au départ devra obligatoirement porter une plaque de cadre, sous peine de disqualification. Le témoin et les bracelets individuels devront être présentés à la fin de chaque tour pour le pointage et à tout moment sur requête des commissaires et/ou des organisateurs.

## **ARTICLE 8 : Secours**

Un poste de secours fixe sera mis en place à proximité de la zone de relais. Ce poste sera tenu par des secouristes agréés.

## **ARTICLE 9 : Matériel**

Les coureurs peuvent utiliser le matériel de leur choix de type Vélo Tout Terrain (26' ou 29'). Les vélos de type route, BMX, ou Cyclo-cross sont strictement interdits.

Les vélos doivent satisfaire aux normes de sécurité suivantes : embouts de guidon et potence bouchés, absence de parties saillantes.

De même, la commission VTT se réserve la possibilité d'interdire le départ à tout concurrent dont le VTT ne serait pas adapté à une course d'endurance de 24 heures.

### **Le port d'un casque est obligatoire,**

L'éclairage pour la nuit (de 21 h à 7 h) est obligatoire à l'avant et à l'arrière.

La commission VTT décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vols de matériels ou de biens personnels des participants, chaque coureur étant entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

## **ARTICLE 10 : Parcours**

Le parcours est entièrement tracé sur un site boisé classé (bois en périphérie urbaine d'une agglomération) sur des chemins et des pistes, avec passage sur route.

Le circuit est ouvert aux reconnaissances dès le samedi 01 Septembre de 10 h à 13 h. Les reconnaissances ne peuvent se faire qu'en VTT (port du casque obligatoire) ou à pied. Aucune reconnaissance ne sera possible en dehors de ce créneau.

Le circuit nocturne ne sera pas éclairé. De ce fait, chaque concurrent devra se munir d'un éclairage permettant la pratique du VTT nocturne dans de bonnes conditions.

Le parcours reste le même le jour et la nuit.

## **ARTICLE 11 : Départ - Horaires de course**

Un briefing pour tous les concurrents aura lieu à 13 h 00 et la mise en grille à 13 h 30.

Le placement sur la zone de départ se fera de manière croissante en fonction du numéro de l'équipe, face à leur vélo tenu par un co-équipier. Il est à noter que les numéros d'équipe sont attribués dans l'ordre d'arrivée du dossier complet d'inscription.

Le départ sera donné samedi à 14 h 00. L'organisateur se réserve le droit, en fonction de circonstances particulières, des conditions climatiques notamment, de retarder l'heure de départ et/ou éventuellement d'avancer l'heure d'arrivée. L'annonce en sera faite par micro.

L'absence au briefing entraînera 1 tour de pénalité.

## **ARTICLE 12 : Relais – chronométrage**

L'Association Chronoteam est prestataire de la commission Vtt.

Le chronométrage se fera au niveau du podium. Un classement provisoire sera régulièrement édité (toutes les 2 heures).

Le relais s'effectuera **obligatoirement** dans la zone déterminée à cet effet et expressément indiquée lors du briefing, soit juste après le pointage informatique. Tous les passages de témoin constatés hors zone relais entraîneront une pénalité de 2 tours pour l'équipe concernée.

Les relais se font à l'initiative des équipes. Chaque concurrent d'une équipe doit effectuer au moins un tour pendant les 24 heures. Durant toute l'épreuve, chaque équipe ne doit avoir qu'un seul concurrent sur le circuit.

## **ARTICLE 13 : Fin de course**

La fin de la course est fixée 24 heures précises après l'heure exacte de départ, sous l'autorité du responsable du chronométrage. L'heure exacte d'arrivée sera communiquée au micro.

Les concurrents ayant entamé un tour avant la fin précise de la course devra le terminer et ce tour sera comptabilisé pour le classement final.

Au top fin de la course, tout départ sera interdit.

Un véhicule, 2 roues, motorisé partira derrière le dernier concurrent, afin de s'assurer qu'il ne reste aucun concurrent sur le circuit.

Le pointage des concurrents cessera donc dès que la sécurité course aura terminé le tour de contrôle derrière le dernier concurrent.

## **ARTICLE 14 : Classement par catégorie**

Un titre de vainqueur sera décerné dans toutes les catégories suivantes : MARATHON, COMPETITION, ENTREPRISES, LOISIRS.

Un classement par équipe sera établi pour chaque catégorie et des récompenses seront remises aux 3 premières équipes (classées) de chaque catégorie. Aucune récompense ne sera faite sous forme monétaire.

## **ARTICLE 15 : Problème technique**

Tout concurrent qui rencontre un problème technique, devra obligatoirement réparer son VTT sur le parcours par ses propres moyens ou rallier la zone de relais (à coté de son vélo). Il devra dans tous les cas terminer le tour entamé dans le sens de la course. Les changements de cadre ou de roues sont formellement interdits sur le parcours, des contrôles seront effectués pendant l'épreuve.

Le prêt d'une chambre à air ou de matériel de réparation par un autre concurrent est autorisé.

Les assistances entre les tours sont libres pour toutes les catégories.

Un stand d'assistance mécanique sera assuré par Véloland pendant toute la durée de l'épreuve, du départ jusqu'à la fin de course.

La main d'œuvre sera gratuite mais toutes les pièces resteront à la charge du coureur qui en assurera le paiement immédiat au prestataire.

## **ARTICLE 16 : Contrôles**

Des commissaires de course, placés à différents emplacements ou mobiles, sur le circuit assureront la régularité de l'épreuve : contrôles de passages, de badges et de bracelets. Les bracelets devront être fixé au poignet et ne pas pouvoir s'enlever autrement qu'en le coupant. Ces contrôles sont obligatoires, un coureur qui refuserait de s'arrêter sera pénalisé d'un tour au minimum.

Toutes tricheries, comportement anti-sportif, non port du casque, absence d'éclairage, non respect du circuit, présence de deux coureurs de la même équipe sur le circuit et jets de détritux entraîneront la disqualification ou des pénalités pour l'équipe.

## **ARTICLE 17 : Réclamations**

Les réclamations devront être déposées par le capitaine d'équipe auprès du représentant des commissaires, dont la liste sera précisée lors du briefing et affichée au pointage informatique.

Le capitaine de l'équipe est le seul interlocuteur pour les commissaires de course. Les réclamations devront être déposées **au plus tard 15 minutes** après l'affichage des résultats.

Le jury des commissaires est seul qualifié pour régler les litiges et sa décision sera sans appel.

Les commissaires sont habilités à prendre toutes les mesures en réaction aux actes de tricherie et donc à faire modifier le classement en fonction des pénalités attribuées.

## **ARTICLE 18 : Repas- ravitaillement**

Tous les coureurs bénéficient d'un petit-déjeuner le dimanche matin servi entre 7 h 00 et 9 h 00 sur inscription (bulletin d'engagement). Un ravitaillement permanent sera à disposition des concurrents près de la zone de relais.

## **ARTICLE 19 : Bivouac des coureurs**

La commission VTT mettra à la disposition des équipes, à partir du vendredi 17 heures un espace d'environ 30 m2 par équipe proche du circuit où le camping sera possible.

Toutes les équipes qui bivouaqueront, devront le faire de manière responsable, à savoir sans nuisance pour l'environnement et sans nuisance sonore.

Les lieux devront être rendus propres et sans déchets à l'issue de la manifestation.

**Un seul véhicule sera autorisé sur l'emplacement. Aucun véhicule ne devra rester dans les allées.**

Les équipes disposant de plusieurs véhicules devront les stationner sur les zones de parking disponibles à proximité.

Un branchement électrique sera disponible (1kw) prévoir des rallonges. **Les équipements électriques « énergivores » sont interdits (lampes halogènes, four micro-ondes, radiateurs) ainsi que les groupes électrogènes.**

## **ARTICLE 20 : Commodités**

Les participants et leurs accompagnateurs bénéficieront de douches **chaudes permanentes 24h/24h** (avec 1 vestiaire femmes et 1 vestiaire hommes). Un bloc 3 sanitaires est disponible à tout moment (papier toilette non fourni).

## **ARTICLE 21 : Assurance**

L'organisateur s'engage à souscrire des polices d'assurance couvrant les risques liés aux points listés ci-dessous suivants :

- responsabilité civile du club organisateur et de tous les membres de l'organisation
- responsabilité civile et risques liés à la course pour les participants non licenciés FFC ou UFOLEP dûment inscrits à l'épreuve (couverture identique à celle d'une licence UFOLEP, valable les 2 jours de la course)
- risques liés à l'organisation pour les bénévoles
- matériel prêté par des entreprises partenaires (sauf pour les véhicules)

En outre, l'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'une chute ou d'un accident survenu, sur le circuit, à une personne participant à l'épreuve mais non inscrite officiellement.

Tout participant est vivement invité à vérifier sa couverture assurance « accidents » avant sa participation à l'épreuve. Il reconnaît avoir connaissance qu'il peut avoir intérêt à souscrire des garanties complémentaires d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels, tel qu'un contrat Garantie des Accidents de la Vie (GAV) n'excluant pas la pratique du cyclisme et de la compétition.

## **ARTICLE 22 : Utilisation de l'image**

Chaque participant, du fait de sa participation à l'épreuve, autorise expressément la commission VTT à utiliser les images, sur tout type de support média sur lesquels il pourrait apparaître à l'occasion des 24 Heures Touraine VTT, sauf dans le cas d'une demande écrite du participant. Cette autorisation est valable pour l'utilisation en interne à l'association de ces supports médias, mais aussi en externe, comme dans le cas de communication. Cette autorisation concerne aussi le site Internet du comité régional [www.fcc-centre-orleanais.fr](http://www.fcc-centre-orleanais.fr) et celui du comité départemental [ffc37.blogspot.fr](http://ffc37.blogspot.fr) sur lesquels se trouveront des images et/ou vidéos.

## **ARTICLE 23 : Autorisation administrative**

L'organisateur a déclaré la manifestation à la Mairie de Nouzilly qui l'a autorisée sur le PV du conseil municipal du 11/12/2012.

## **ARTICLE 23 : Modification du règlement**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment par le comité d'organisation jusqu'à la date de clôture des engagements à savoir **14/08/2013**. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site du comité régional [www.fcc-centre-orleanais.fr](http://www.fcc-centre-orleanais.fr) et [ffc37.blogspot.fr](http://ffc37.blogspot.fr).

## **ARTICLE 24 : Sécurité du site et des installations**

L'organisateur s'engage à ce que l'épreuve fasse l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire, et à ce titre, à favoriser l'accès à toutes les installations de l'épreuve aux membres de la commission de sécurité ou à toute autre autorité administrative compétente. Les feux au sol et les groupes électrogènes sont interdits dans les campements.

## **ARTICLE 25 : Respect de la nature et du site**

Tout participant qui sera surpris en train de jeter son bidon, son emballage de barre énergétique ou tout autre détritrus sur le parcours sera exclu de la course et son tour sera annulé. TOUS les participants sont également tenus de nettoyer leur emplacement de camping et de déposer leurs déchets dans les bennes disponibles sur le site.

## **ARTICLE 26 : Restitution du chèque de caution de 20 €**

Lors de l'inscription, les participants auront envoyé un chèque de caution de 20 € en échange du badge témoin confié à chaque équipe lors de la remise des sacs coureurs. Ce chèque de caution sera restitué à la fin de l'épreuve (c'est-à-dire le dimanche entre 15 h et 18 h) contre remise du badge. Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà et la commission VTT encaissera les chèques des équipes qui n'auront pas rendu le badge-témoin.

Toute équipe manquant à cette règle pourra être rejetée lors des épreuves à venir.

## **ARTICLE 27 : Acceptation du règlement**

Le présent règlement est tenu à la disposition de toute personne qui en fera la demande. Il sera aussi affiché durant toute l'épreuve. Le simple fait de s'engager aux 24 heures implique l'acceptation du présent règlement. Chaque coureur s'engage donc à le respecter.

Règlement mis à jour le 26 février 2013

Le Président de la commission VTT  
du comité d'Indre et Loire

Antoine AUBERT

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION

## « 24 HEURES TOURAINE VTT »

### des 07 et 08 Septembre 2013

**ATTENTION : LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE**

**NOM DE L'EQUIPE** : .....

CATEGORIES :

Compétition  Marathon  Loisirs  Entreprises/Administrations

**CONTACT** : (capitaine de l'équipe)

Nom (en majuscules) : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Tél. : ..... Email lisible SVP:.....

Date d'arrivée :        vendredi soir                samedi *matin*    (*rayez la mention inutile*)

Je soussigné(e), ....., capitaine de l'équipe dénommée ci-dessus, reconnais avoir pris connaissance du règlement des « 24 Heures TOURAINE VTT » 2013 et en accepte les termes.

Je certifie également que tous les membres de l'équipe en ont pris connaissance et qu'ils en acceptent les termes.

Date et signature :

#### COMPOSITION DE L'EQUIPE

Equipiers	Nom	Prénom	Année naissance	Adresse complète	Tél.	licencié oui / non	N° licence FFC
Capitaine							
Equipier 2							
Equipier 3							
Equipier 4							
Equipier 5							
Equipier 6							

#### Réservation

	PASTA PARTY		PETIT DEJEUNER		TOTAL DU
	Nb	Tarif	NB	Tarif	
Concurrent (s)		gratuit		gratuit	
Accompagnateur(s)		15 €/p.		5 €/p.	

